Offre de loterie de GO Transit 2025 de la SLJO Déplacez-vous le lundi, jouez le vendredi

(l'« Offre »)

OFFRE OFFICIELLE – CONDITIONS (« CONDITIONS »)

1. DESCRIPTION DE L'OFFRE : Cette offre est fournie conjointement par Metrolinx et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« SLJO ») (collectivement, les « commanditaires »). Dans cette offre, les participants admissibles qui ne se sont pas déjà inscrits sur OLG.ca peuvent recevoir un Boni de loterie sur OLG.ca/fr (« Boni de loterie » ou « Prime d'offre ») de 15 dollars canadiens en s'inscrivant pour recevoir les communications de marketing de GO Transit, en faisant au moins un (1) trajet aller-retour le lundi GO Transit admissible, conformément aux présentes conditions, et en faisant au moins 1 dollar d'achat de loterie sur OLG.ca/fr. **Les conditions précises de la promotion d'OLG énoncent des exigences supplémentaires concernant l'achat de loterie et les limitations relatives au rachat et à l'utilisation du Boni de loterie fourni en vertu de la présente offre. Les conditions précises de promotion de la SLJO sont intégrées et font partie de ces conditions. Vous trouverez les conditions précises de promotion de la SLJO à l'adresse https://www.olg.ca/en/terms-and-condition/lottery-buy-a-ticket-get-15--ride-and-play-terms.html. Toutes les conditions non définies autrement dans ces conditions auront la définition énoncée dans les Conditions précisions de promotion de la SLJO. En cas de conflit entre ces Conditions et les Conditions précises de promotion de la SLJO, ces dernières prévaudront.**

2. CONDITIONS DE L'OFFRE ET ADMISSIBILITÉ : Il y a deux périodes associées à cette Offre : 10 juin 2025, à 0 h jusqu'au 21 juillet 2025 à 23 h 59 (la « Période d'exigence de déplacement ») et le 19 juin 2025, à 14 h, jusqu'au 8 août 2025, à 23 h 59 (la « Période de rachat des Bonis de loterie »). La période de l'offre peut être prolongée ou terminée plus tôt à la discrétion des commanditaires sans préavis. Pour être admissible à l'offre, le participant doit : (1) avoir au moins 18 ans; (2) être résident de l'Ontario situé dans la province au moment de la participation; et (3) ne pas avoir été précédemment inscrit pour un compte de joueur sur olg.ca ou sur tout ancien site Web de la SLJO (« Participant admissible »).

3. COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE :

   Pour participer à l'offre, le participant admissible doit,

   (a) durant la période d'exigence de transport :

      i. s'inscrire pour recevoir des communications de marketing de GO Transit et enregistrer les informations de sa carte PRESTO à gotransit.com/fr.
      ii. effectuer au moins un (1) aller-retour sur GO Transit et payer le tarif avec sa carte PRESTO physique ou la carte PRESTO dans un portefeuille mobile entre 0 h 1 et 23 h 59 **un lundi** pendant la période d'exigence de transport (« Exigences de l'offre »). La carte PRESTO utilisée pour le paiement doit correspondre aux informations soumises en vertu de l'article 3(a)(i) de ces CONDITIONS. Un (1) aller-retour est complété lorsque vous montez à bord du

GO Transit depuis n'importe quelle gare GO ou arrêt et sortez à n'importe quelle autre gare GO ou arrêt deux fois le même lundi. Aux fins de cette offre, GO Transit désigne tout autobus GO et tout train GO;

(b) Pendant la période de rachat du Boni de loterie :

i. Utilisez le lien envoyé par Metrolinx au Participant admissible pour initier un achat de loterie qualifiant et vous inscrire à un compte de loterie Lite sur OLG.ca/fr conformément à l'article 5;
ii. Concluez l'achat de loterie, en dépensant au moins un dollar (1 CAD) sur tout produit de loterie sur OLG.ca/fr;
iii. Sur la page d'accueil du rachat (décrite à l'article 5), entrez et échangez le code promotionnel à usage unique fourni par Metrolinx. Le code à usage unique doit être échangé avant le 8 août 2025 à 23 h 59 HE.

Une (1) seule offre par participant admissible peut être réclamée. Cette offre est valide uniquement pour les nouveaux comptes de joueur sur OLG.ca/fr.

4. DESCRIPTION DE LA RÉCOMPENSE OFFERTE : Dans cette offre, après avoir rempli les exigences énoncées à l'article 3, le participant admissible recevra un Boni de loterie de l'OLG d'un montant de 15 $ (CAD) qui peut être échangé sur OLG.ca/fr. Le Boni de loterie doit être accepté tel qu'attribué. Le Boni de loterie ne peut être échangé que par le participant admissible et n'a aucune valeur de remboursement en argent et n'est pas valide s'il est reproduit, transféré, cédé ou vendu. Les commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, de substituer une autre récompense pour une valeur monétaire égale ou supérieure si la récompense offerte décrite ci-dessus ne peut être fournie pour quelque raison que ce soit. Le Boni de loterie décrit dans cette offre ne peut être gagné qu'une (1) seule fois.

   L'échange et l'utilisation du Boni de loterie sur OLG.ca sont soumis aux conditions précises de promotion de la SLJO, aux Conditions générales relatives aux fonds bonis et à la Convention du joueur – Conditions d'utilisation d'OLG.ca.

5. COMMENT RÉCLAMER LA RÉCOMPENSE DE L'OFFRE : Une fois que le participant admissible a rempli les exigences de l'offre telles que décrites à l'article 3 des conditions, il sera contacté par GO Transit le vendredi suivant pendant la période de rachat du Boni de loterie par courriel (« Contact ») et recevra un lien pour créer un compte de joueur sur olg.ca ainsi qu'un code promotionnel unique qui est à usage unique. Pour recevoir le Boni de loterie, le participant admissible doit, conformément à l'article 3 b, entreprendre un achat de loterie admissible, s'inscrire à un compte de loterie Lite sur OLG.ca à l'aide de l'URL fournie dans le contact, effectuer l'achat de loterie d'au moins un dollar (1 $ CA) sur OLG.ca. Une fois l'achat réalisé, le participant admissible sera dirigé vers une page de rachat du code de promotion où il doit entrer et échanger le code promotionnel à usage unique fourni dans le contact pour recevoir le Boni de loterie. Veuillez consulter les conditions complètes sur https://www.olg.ca/en/terms-and-condition/lottery-buy-a-ticket-get-15--ride-and-play-terms.html pour davantage d'informations

sur la façon de réclamer la récompense de l'offre. Si vous rencontrez des problèmes techniques pour échanger le Boni de loterie sur OLG.ca, veuillez contacter le soutien aux joueurs à playersupport@olg.ca ou en appelant le 1-855-978-7529.

6. CONFIDENTIALITÉ : Conformément à l'article 39(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, nous vous informons qu'en vous inscrivant à la présente offre, des renseignements personnels vous concernant, comme votre nom complet, le code postal, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone sont recueillis aux fins de la participation à des activités promotionnelles. Les questions concernant cette collecte de renseignements doivent être adressées à l'agent principal de la protection de la vie privée, Metrolinx, 97, rue Front Ouest, 2e étage, Toronto (Ontario), M5J 1E6, (416) 202-5941. En acceptant une offre de récompense, le participant accepte que Metrolinx et/ou la SLJO puissent utiliser son nom et/ou des renseignements sur la récompense offerte à des fins promotionnelles sur tout support, qu'il soit actuellement connu ou développé à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, tout support basé sur Internet, à tout moment et à perpétuité, sans compensation supplémentaire ni préavis. Le traitement de tous les renseignements personnels par Metrolinx est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.* Consultez la politique de confidentialité et d'utilisation des témoins de la SLJO pour la gestion de tout renseignement personnel que vous fournissez à la SLJO sur olg.ca.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En s'inscrivant à la présente Offre, les participants conviennent que Metrolinx et la SLJO ne seront pas responsables a) des courriels, numéros de téléphone ou autres communications en retard, perdus, volés, endommagés, embrouillés, incomplets, mal acheminés ou non distribuables; b) des erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défectuosités ou retards dans l'exploitation ou la transmission de l'information, qu'ils découlent de défaillances techniques ou autres du matériel informatique, des logiciels, des appareils de communication, des lignes de transmission ou de la corruption des données; c) des blessures, dommages ou pertes pour toute personne ou tout bien résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation à la présente offre (y compris, sans s'y limiter, les dommages causés à tout système informatique résultant de l'accès ou du téléchargement de renseignements liés à la présente offre) ou à toute activité liée à l'offre ou de l'acceptation, de la possession, de la participation, de l'utilisation ou de l'utilisation abusive d'une récompense offerte; d) les communications électroniques non distribuables ou réacheminées à partir de la boîte de réception ou de la boîte vocale d'une personne en raison de toute forme de filtrage actif ou passif, y compris, sans s'y limiter, le filtrage des pourriels; ou espace insuffisant dans le compte de courriel du participant pour recevoir des messages électroniques ou des messages vocaux.

8. GÉNÉRALITÉS : L'offre est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. En participant à l'offre, les participants acceptent de se conformer à ces conditions et aux décisions de Metrolinx et de la SLJO, dont les décisions sont définitives et exécutoires dans toutes les questions liées à cette offre. Les participants qui ne se sont pas conformés aux présentes conditions sont disqualifiés. Metrolinx et la SLJO se réservent le droit, à leur seule discrétion et sans préavis, de modifier, d'annuler, de résilier ou de suspendre cette

offre à tout moment. Les rubriques des paragraphes ne sont que des références et ne doivent pas avoir une incidence sur l'interprétation des présentes conditions. Aucune correspondance ne sera établie par Metrolinx, sauf avec le participant tel qu'il est indiqué à l'article 5 ci-dessus. Si une disposition des présentes conditions est déclarée invalide ou inapplicable, cette disposition sera réputée modifiée dans la mesure où cela est nécessaire et possible pour la rendre valide et exécutoire. En tout état de cause, l'inapplicabilité ou l'invalidité d'une disposition ne touchera aucune autre disposition des présentes conditions.

Metrolinx et la SLJO se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier de la présente offre et de toute offre future ou de toute autre promotion menée par Metrolinx et la SLJO, toute personne qu'ils croient altérer le processus d'inscription ou le fonctionnement de l'offre, agir en violation des présentes conditions, de manière déloyale ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER OU DE MINER DÉLIBÉRÉMENT LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CETTE OFFRE PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, METROLINX ET LA SLJO SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

For English Terms and Conditions, visit: gotransit.com/olgterms2025